

# BUDGET MUNICIPAL 2024



Municipalité canton de  
**SAINT-CAMILLE**

## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Camille,

Réuni en séance extraordinaire le lundi 18 décembre dernier, le conseil municipal a présenté aux personnes présentes le budget d'opération pour l'année 2024 ainsi que notre Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2024 à 2026.

**Nos principes directeurs pour ce budget sont les suivants**

Consultez les différents documents liés au budget sur le

**saint-camille.ca**

sur la page « **Documents administratifs** » de l'onglet « **Administration municipale** ».



## LE BUDGET D'OPÉRATION DE LA MUNICIPALITÉ EN 2024

Dépenses	2023	2024
Administration générale	314 153 \$	315 523 \$
Sécurité publique	143 841 \$	159 891 \$
Transport et voirie	282 008 \$	327 558 \$
Hygiène du milieu	76 998 \$	131 232 \$
Communautaire	8 500 \$	8 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	193 142 \$	172 748 \$
Loisirs et culture	149 374 \$	213 627 \$
Frais de financement	37 187 \$	32 647 \$
Capital et affectation	115 772 \$	120 425 \$
<b>Total</b>	<b>1 320 975 \$</b>	<b>1 482 151 \$</b>

Revenus	2023	2024
Taxe foncière générale	791 292 \$	744 797 \$
Taxe de secteur (ch. Gouin)	3 694 \$	
Taxe foncière - MRC des Sources		95 840 \$
Tarifs matières résiduelles	63 601 \$	66 025 \$
Récup-Estrie	1 925 \$	1 932 \$
Tarifs Sûreté du Québec	29 481 \$	30 956 \$
Tarifs vidange fosse	21 548 \$	29 510 \$
Paiement tenant lieu de taxes	5 000 \$	5 500 \$
Autres revenus de sources locales	73 250 \$	98 740 \$
Transferts	248 834 \$	278 924 \$
Affectation surplus	82 350 \$	129 927 \$
<b>Total</b>	<b>1 320 975 \$</b>	<b>1 482 151 \$</b>



# FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2024

## FONCIÈRE MRC DES SOURCES



La **quote-part de la MRC des Sources** est divisée parmi les richesses foncières uniformisées des sept municipalités du territoire. Nous avons isolé cette taxe de la taxe foncière générale afin de **bien représenter ce que cela coûte à la Municipalité**. En 2024, la quote-part de la MRC des Sources coûtera **95 840 \$**.

## SERVICE INCENDIE



**L'année 2023 fut une année difficile** pour le service incendie. Nous avons perdu notre directeur, notre directeur adjoint ainsi que quelques pompiers. Afin de respecter les obligations du Schéma de couvertures de risques incendie et les obligations de la Loi sur la sécurité incendie, la Municipalité a signé une **entente avec le Service de sécurité incendie de Wotton**. Wotton s'occupe maintenant des opérations incendies sur notre territoire et notre service est toujours appelé en entraide automatique sur le territoire de Saint-Camille. Cette fourniture de service coûte **36 000 \$** à la Municipalité et est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024. Nous avons déjà un budget pour l'entraide des autres services mais avec cette entente, **ce budget est à la hausse de 30 000 \$**.

Avec une **diminution du nombre de pompiers** dans la brigade, nous avons donc moins de rémunérations, de frais de formation et déplacement à payer. Nous avons **diminué ces dépenses d'environ 20 500 \$**.

Vu le peu de pompiers restants dans la brigade et en l'absence d'un directeur incendie, le conseil municipal doit **entamer une réflexion sur l'avenir du service incendie**. Cette réflexion aura lieu en 2024 et nous serons accompagnés d'une firme spécialisée pour bien analyser notre service et pour avoir la meilleure recommandation pour l'avenir du service. Les coûts de cette étude sont de **5 000 \$**.

## SÛRETÉ DU QUÉBEC



La quote-part de la **Sûreté du Québec** a **augmenté de 4,90 %**, ce qui représente **2 885 \$** de plus en 2024.

## TRANSPORT ET VOIRIE



**DÉNEIGEMENT** : Les **contrats de déneigement** sont sur **trois saisons**. L'ancien contrat était pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Nous sommes allés en appel d'offres public pour le contrat 2023-2026, soit pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. L'offre retenue coûte environ **45 000 \$ de plus par année** pour les trois prochaines années du contrat. Avec l'**augmentation du prix du diesel** depuis 2021, cette augmentation est justifiée et normale.

**ÉQUIPEMENTS** : Nous prévoyons **remplacer la camionnette de la voirie** en 2024. Cette dépense est estimée à **50 000 \$** et sera prise dans des surplus et fonds de roulement. Ce véhicule sera usagé.

## VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES



L'année 2024 est une année de **vidange de fosses septiques**. La MRC nous facture seulement lors de l'année de vidange. Il est donc normal de voir ce poste varier d'une année à l'autre. Cette facture nous coûtera environ **51 500 \$** en 2024. Par contre, comme vous êtes facturés chaque année, nous avons déjà **une réserve** dans les revenus pour **payer 50 % de cette facture**.

## SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE

La Municipalité reprendra la **gestion du Service d'animation estivale** en 2024. Il faut donc prévoir les dépenses des salaires des animateurs et de la coordonnatrice. Cette dépense représente environ **26 000 \$** de plus dans ce département. Nous avons tout de même prévu **des revenus reliés à ce service**.

## PARC

La **réfection du parc** est prévue en 2024. Nous investirons **32 650 \$** de nos fonds pour un projet total de **350 000 \$** environ. Cette somme nous permet d'aller chercher **des subventions importantes** pour la réfection du parc.

## CENTRE LE CAMILLOIS

Nous avons fait un **carnet de santé du Centre Le Camillois**. Ce carnet de santé a démontré des **travaux majeurs** à faire sur le bâtiment. La Municipalité sera accompagnée d'ingénieurs et d'architectes afin de bien planifier les travaux selon l'ordre de priorité puis ils nous accompagneront dans les plans et devis. Nous prévoyons une **dépense additionnelle de 10 000 \$** pour ce service.

## CONCLUSION

L'exercice budgétaire 2024 fut un exercice assez complexe. La Municipalité sera, en 2024, à sa première année du **nouveau rôle d'évaluation triennal**. La richesse foncière a augmenté de **35,3 M \$**, soit une augmentation de **45,28 %** comparé à l'année 2023. Vous trouverez dans les pages suivantes les **taux et tarifs pour l'année 2024**, une **explication du rôle d'évaluation foncière** ainsi que **l'impact sur un compte de taxes selon les pourcentages d'augmentation de valeur**.

Je remercie notre directrice générale, Julie Vaillancourt, pour son travail rigoureux dans l'exercice budgétaire 2024.

J'en profite également pour remercier notre conseil municipal, à savoir Pierre Bellerose, Enzo Marceau, Christiane Bonneau, Adrien Beaudoin, Joël Nadeau et Martine Lanctôt. Ce budget, c'est un budget d'équipe et nous pouvons tous et toutes en être fiers et fières.

Si vous avez des questions sur le budget ou tout autre dossier, n'hésitez pas à me contacter par courriel ([maire@saint-camille.ca](mailto:maire@saint-camille.ca)), sur mon cellulaire (**819-578-7546**) ou par **Facebook**. Je demeure à votre entière disposition.

Portez-vous bien!



**Philippe Pagé**

Maire de la Municipalité  
du canton de Saint-Camille



Le taux de taxes foncières **augmente de 4,75 %** sur la **valeur moyenne des résidences**.



Le budget municipal a une **augmentation de ses dépenses de 12,20 %**.



Pour une maison à l'évaluation **moyenne de 255 618 \$**, l'augmentation des taxes représente **environ 84 \$**.

# TAXES ET TARIFS 2024

## TAXE FONCIÈRE MUNICIPALE - TAUX VARIÉS



Non agricole  
Non forestier

0,6342 \$ DU 100 \$  
D'ÉVALUATION



Agricole

0,6956 \$ DU 100 \$  
D'ÉVALUATION



Forestier

0,6956 \$ DU 100 \$  
D'ÉVALUATION

## TAXE FONCIÈRE - MRC DES SOURCES



Non agricole  
Non forestier

0,0845 \$ DU 100 \$  
D'ÉVALUATION



Agricole

0,0845 \$ DU 100 \$  
D'ÉVALUATION



Forestier

0,0845 \$ DU 100 \$  
D'ÉVALUATION

## TARIFS MATIÈRES RÉSIDUELLES



Résidentiel

209,00 \$



Ferme

209,00 \$



Commerce  
et industrie

442,00 \$



Centre de tri  
Sherbrooke

7,00 \$



Commerce  
saisonnier

221,00 \$



Chalet  
saisonnier

134,00 \$



Commerce léger  
(dans une partie de logement)

134,00 \$

## TARIFS SÛRETÉ DU QUÉBEC



Résidentiel

101,00 \$



Ferme

101,00 \$



Commerce  
et industrie

202,00 \$



Commerce  
saisonnier

101,00 \$



Chalet  
saisonnier

50,50 \$



Commerce léger  
(dans une partie de logement)

50,50 \$

## TARIFS VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES



Résidence  
permanente

130,00 \$



Résidence  
secondaire  
et chalet

65,00 \$



Commerce  
et industrie

130,00 \$ par fosse



Licence  
annuelle

30,00 \$

# LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE



## C'EST QUOI?

L'inventaire des propriétés situées sur un territoire délimité et qui a pour objectif d'indiquer la **valeur réelle** de chaque propriété, soit son prix le plus probable lors d'une vente de gré à gré.



## C'EST BASÉ SUR QUOI?

L'évaluation prend compte des conditions du marché 18 mois avant l'entrée en vigueur du nouveau rôle : **1er juillet 2022**



## C'EST QUAND?

Le rôle d'évaluation se fait aux **3 ans**. Pour l'équilibrage, il existe des exceptions pour les municipalités de moins de 5 000 habitants.



## ÇA SERT À QUOI?

La valeur foncière combinée au taux de taxation permet de répartir équitablement l'ensemble des coûts des services municipaux offerts à la population.

## 6 FACTEURS D'ÉVALUATION

LOCALISATION

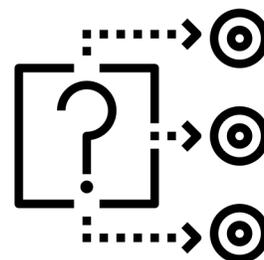
ÂGE

SUPERFICIE DU TERRAIN

CONDITION

DIMENSION DU BÂTIMENT

QUALITÉ DE CONSTRUCTION



Pour Saint-Camille, la valeur imposable au rôle 2024 passe de **78 027 500 \$** à **113 361 300 \$**



AUGMENTATION DE **45,28 %**

PROPRIÉTÉS AGRICOLES



+ **35,90 %**

PROPRIÉTÉS NON-AGRICILES



+ **51,48 %**

L'**augmentation de la valeur d'une propriété** n'entraîne **pas nécessairement** une **augmentation du compte de taxes**.

### 3 MÉTHODES

#### MÉTHODE DE COMPARAISON

Basée sur les immeubles similaires



#### MÉTHODE DE COÛT

Valeur du terrain (vacant) additionné au coût de remplacement du bâtiment



#### MÉTHODE DE REVENU

Valeur actualisée selon les revenus générés par l'immeuble



## CRITÈRES POUR UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE

Le contribuable, peut, s'il a des motifs sérieux, contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle nouvellement déposé. Une telle demande doit être faite selon les critères ci-dessous :



- Être déposée avant le **1er mai 2024** (au plus tard le 30 avril 2024);
- Être déposée ou être envoyée par courrier recommandé au bureau d'évaluation de la MRC des Sources (**309, rue Chassé, Asbestos, J1T 2B4**);
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-haut indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC des Sources et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**Vous recevrez votre avis d'évaluation au début du mois de janvier 2024**

Pour plus d'informations :



**MAMH.GOUV.QC.CA**

visitez l'onglet « Évaluation foncière »

**Pour nous joindre:**

Municipalité du canton de Saint-Camille

819 828-3222 | info@saint-camille.ca | www.saint-camille.ca

# REPRÉSENTATION DE L'AUGMENTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

## IMMEUBLE NON AGRICOLE ET NON FORESTIER



VALEUR MOYENNE 2023 : 169 776 \$

Taxes en 2023 : 1 753,79 \$

AUGMENTATION : 25 %

Valeur de la propriété :  
212 220,00 \$

Taxes 2024 : 1 521,62 \$

Variations  
taxes (%) : -13,24 %

Variations  
taxes (\$) : -232,17 \$

AUGMENTATION : 32 %

Valeur de la propriété :  
224 104,32 \$

Taxes 2024 : 1 606,83 \$

Variations  
taxes (%) : -8,38 %

Variations  
taxes (\$) : -146,96 \$

AUGMENTATION  
DE LA MOYENNE : 51 %

Valeur de la propriété :  
255 618,00 \$

Taxes 2024 : 1 837,13 \$

Variations  
taxes (%) : 4,75 %

Variations  
taxes (\$) : 83,34 \$

AUGMENTATION : 71 %

Valeur de la propriété :  
290 316,96 \$

Taxes 2024 : 2 081,57 \$

Variations  
taxes (%) : 18,69 %

Variations  
taxes (\$) : 327,78 \$

## IMMEUBLE AGRICOLE OU FORESTIER



VALEUR MOYENNE 2023 : 547 705 \$

Taxes en 2023 : 5 397,63 \$

AUGMENTATION : 25 %

Valeur de la propriété :  
684 631,25 \$

Taxes 2024 : 5 340,81 \$

Variations  
taxes (%) : -1,05 %

Variations  
taxes (\$) : -56,82 \$

AUGMENTATION  
DE LA MOYENNE : 32 %

Valeur de la propriété :  
724 742,00 \$

Taxes 2024 : 5 653,63 \$

Variations  
taxes (%) : 4,75 %

Variations  
taxes (\$) : 303,08 \$

AUGMENTATION : 51 %

Valeur de la propriété :  
827 034,55 \$

Taxes 2024 : 6 451,70 \$

Variations  
taxes (%) : 19,53 %

Variations  
taxes (\$) : 1 054,07 \$

AUGMENTATION : 71 %

Valeur de la propriété :  
936 575,55 \$

Taxes 2024 : 7 306,23 \$

Variations  
taxes (%) : 35,36 %

Variations  
taxes (\$) : 1 908,60 \$

La variation du montant des taxes se fait en fonction de la **variation de la valeur foncière** de votre immeuble par rapport au rôle d'évaluation précédent.

Le pourcentage d'augmentation de la valeur moyenne des **immeubles résidentiels est de 50,56 %** et le pourcentage d'augmentation de la valeur moyenne des **immeubles agricoles et forestiers est de 32,32 %**.

Si votre pourcentage d'augmentation est **en deçà** du pourcentage d'augmentation de la valeur moyenne de votre catégorie d'immeuble, vous observerez un **montant d'augmentation de taxes moindre** que la moyenne.